

Mairie de Ducey-Les Chéris
Rue de Semallé
DUCEY
50 220 DUCEY-LES CHÉRIS

Conseil d'administration - Centre Communal d'Action Sociale
Mercredi 18 octobre 2023 – 18 Heures 30

Procès-verbal de la séance

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'administration, dûment convoqué le 09/10/2023 par Madame la Présidente, s'est réuni en session ordinaire.

Présents : Mme Isabelle LABICHE, Présidente du CCAS, Mme Anne GLENAT, Vice-Présidente du CCAS, Mme Marie-Gabrielle CARNET, Mme Isabelle HAMEL, Mme Sylvia LAMBERT, Mme Michelle ROGER, M. Guy ROULAND, Mme Chantal GUILLAUME, M. Joseph REBOURS, Mme Marie RESTOUT

Excusés : M. Yvon PACILLY, M. Denis ALBERT.

Absents : Mme Marie MAZIER, Mme Michèle LEJEUNE, Mme Marie-Françoise GASNIER

Invités : Julie LE BERRE, Anna GENAITAY, Philippe MURIEL

- o O o -

Extrait des délibérations

2023-10-01 - Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 30 mars 2023

Madame la Vice-Présidente soumet le procès-verbal de la séance du 30 mars 2023 à l'approbation du Conseil d'administration.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration,

A l'unanimité,

Approuve le procès-verbal du Conseil d'administration du 30 mars 2023.

2023-10-02 - Participation aux sorties organisées par Musique Expérience pour les jeunes de la commune

Présentation du Cosmopôle par Julie Le Berre (diaporama en pièce jointe).

Présentation de l'espace Jeunesse « La Comète » par Anna Genaitay, qui explique le fonctionnement du projet. Le lieu d'accueil est ouvert les mercredis après-midi, les vendredis soir et durant les vacances scolaires. Un espace de loisirs dédié aux jeunes leur est consacré. Les jeunes scolarisés de la 4^{ème} à la 2^{nde} entre 14 et 17 ans peuvent se retrouver et participer à des activités.

L'adhésion annuelle est de 10 € par jeune. Le coût est de 5 € par jeune et par sorties ou soirées, si déplacement et repas.

Anne Glénat propose que le CCAS participe à hauteur de 10 € par jeune de la commune (correspondant à l'adhésion par année civile) afin de permettre à ces jeunes de s'inscrire, s'ils le souhaitent, pour pouvoir participer aux activités, aux soirées et diminuer le coût financier pour les familles les plus modestes. Anne Glénat précise également que cela permet aux adolescents de découvrir de nouvelles activités.

Philippe Muriel précise qu'il pourra faire le lien entre les jeunes des différentes associations et La Comète afin de les inciter et les motiver à participer aux activités proposées et aux soirées. Le nombre de jeunes concernés serait de 30 maximum, soit un montant maximum de 300€.

Philippe Muriel informe les membres qu'une réunion est prévue avec Anna Genaitay afin de proposer des activités nouvelles comme le kayak, la patinoire, le bowling. Cela permettra de favoriser le lien social entre les jeunes de la commune.

Mme Lambert demande si le jeune, qui souhaite adhérer à la Comète, doit adhérer à une autre association au préalable. Mme Glénat répond que tous les jeunes de la commune peuvent participer même s'ils ne sont pas adhérents d'une association.

Les informations pourront être diffusées par voie d'affichage, voie de presse et les réseaux sociaux.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité,

APPROUVE la participation financière du CCAS à hauteur de 10€ par jeune habitant la commune de Ducey-Les Chéris, correspondant à l'adhésion à la Comète pour l'année civile 2024, pour un montant maximum de 300€.

Présentation du Portage de repas

Le diaporama présenté est joint au procès-verbal ainsi que les explications données pendant la diffusion. Pour précision, l'EHPAD reverse, tous les semestres, à la commune 37,5% de la somme perçue par le portage de repas.

Suite à plusieurs échanges, le CCAS devra travailler sur des améliorations à apporter telles que la révision du périmètre de livraisons des repas, le maintien optimal des températures et l'augmentation du nombre de repas distribués.

Point Banque Alimentaire

Le document présenté par Mme Michelle Roger est joint au procès-verbal.

Projet de goûter intergénérationnel

Anne Glénat précise que le goûter intergénérationnel est reporté à 2024. Le CCAS pourrait demander l'aide de Musique Expérience pour mener à bien ce projet.

Questions diverses

M. Rebours présente un livret élaboré par l'UDAF à destination des familles et en remet un exemplaire au CCAS. Il est possible aussi d'en commander au prix de 5€.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H21.

Les délibérations prises au cours de la séance portent les numéros d'ordre suivants : 2023-10-01 à 2023-10-02.

La Présidente du CCAS
Isabelle LABICHE



Compte rendu « PORTAGE DE REPAS sur la commune de DUCEY »

Rédigé par Anne GLÉNAT après une tournée réalisée avec l'agent en charge du portage

J'ai effectué, en présence de l'agent (Emilie) en charge du portage de repas, la tournée le 26 mai 2023. Pour précision, 17 bénéficiaires adhèrent au portage et tous les bénéficiaires habitent le centre-ville de Ducey afin de garantir une température optimum des plats lors de la livraison.

Le 26 mai, il y avait seulement 13 livraisons à effectuer (bénéficiaires hospitalisés ou absents).

Emilie utilise un véhicule utilitaire des ateliers municipaux aménagé et dédié exclusivement au portage des repas. Elle doit être à 11H15 aux cuisines de l'EHPAD de Ducey afin de récupérer les malles contenant le déjeuner de chacun.



Emilie charge les malles dans le véhicule, à l'aide d'un diable, par la porte latérale dans la première case prévue à cet effet.



Ensuite elle débute sa tournée. Elle dépose les mallettes chez les bénéficiaires les plus proches de l'EHPAD, puis ensuite les plus éloignés.

Chez chaque personne, elle récupère la mallette déposée la veille (celle-ci a été rincée par les bénéficiaires) et la dépose dans le 2ème bac prévu à cet effet. Ces bacs fabriqués en régie évitent aux mallettes de glisser et de se renverser et séparent les mallettes propres et à livrer des mallettes sales et utilisées.



Lorsque la livraison est terminée, l'agent retourne aux environs de 12H00 aux cuisines de l'EHPAD. Elle décharge les mallettes récupérées à l'aide d'un diable et les lave à la plonge de l'EHPAD.

Contraintes de livraison :

- Temps limité pour la livraison afin que les températures des plats soient respectées (63° plat chaud et 5° pour le froid), ce qui a pour effet de limiter le périmètre de livraison ;
- Certaines mallettes (anciennes de + de 10 ans) sont difficiles à ouvrir par les personnes âgées. Emilie les aide et cela prend plus de temps ;
- Respect des horaires car certains bénéficiaires sont aidés pour leur repas par des aides à domicile qui, elles aussi, ont des contraintes horaires ;
- Des bénéficiaires peuvent se plaindre de la qualité des repas et le signale à l'agent en charge de la livraison. Quelques-uns peuvent être désagréables avec des remarques désobligeantes envers l'agent.

Piste d'améliorations à envisager :

Ergonomie du véhicule :

- Constat :
 - Le véhicule est usagé (217 000 Kms) et équipé d'une boîte de vitesse manuelle ;
 - La porte latérale du véhicule est lourde à ouvrir et à fermer ;

- Posture penchée en avant (contrainte posturale) de l'agent pour la prise et la dépose des malles dans les bacs ;
- Solutions envisagées :
 - Revoir le rangement des malles dans le véhicule (étagères à hauteur ? sur le côté du véhicule ? à l'arrière ?)
 - Une amélioration de l'aménagement du véhicule permettrait également d'augmenter la capacité du portage

Mallettes de transport :

- Constat :

Après échanges avec les cuisiniers de l'EHPAD, c'est surtout la livraison des produits frais qui poseraient le problème du maintien de la température notamment l'été (dans la mallette, se côtoient plats chauds et produits frais (fromages, desserts lactés). Si des glaces sont au menu, celles-ci sont entreposées dans une glacière à part (ce qui oblige l'agent à une manipulation supplémentaire).
- Solutions envisagées :

Renouvellement des malles : malles plus récentes ? autre format ? Gardant la température plus longtemps (chaud comme froid ?), cela permettrait d'augmenter le périmètre de livraison et de satisfaire des demandeurs plus éloignés du centre-ville voir de livrer sur Les chéris ?

Moyens de communication (téléphone) :

Achat et mise à disposition d'un téléphone mobile pour l'agent qui recevaient jusqu'alors les appels des bénéficiaires ou des familles sur son téléphone mobile personnel.

Procédures à mettre en place :

- Mise en place d'une procédure d'absence des bénéficiaires afin d'éviter d'être prévenu en dernière minute ou lors de la livraison (sauf hospitalisation imprévue, urgences) et de pouvoir proposer la place à un demandeur en attente ;
- Mise en place d'une prise de température des plats lors de la livraison avec registre afin de garantir une sécurité aux bénéficiaires.

Questionnement :

- L'EHPAD est-il en capacité de fournir plus de repas pour le portage ?
- Certains bénéficiaires ont des régimes spéciaux (sans sel, mixé ...) ce qui oblige aux marquages des malles pour les repérer. Il semblait que, pour le portage, aucun régime n'était accepté ? Les cuisiniers m'ont signalé que les bénéficiaires appelaient d'eux même l'EHPAD pour avoir ces régimes spéciaux ...
- Une réunion avec la directrice de l'EHPAD, les cuisiniers et la Mairie est à prévoir.

Anne GLÉNAT
Adjointe au maire

BILAN BANQUE ALIMENTAIRE 2023

Bénéficiaires du service de la banque alimentaire :

- De janvier à octobre 2023 : 23 familles dont 17 résidant à DUCEY LES CHERIS, soit 256 bénéficiaires.
- De janvier à octobre 2022 : 24 familles dont 19 résidant à DUCEY LES CHERIS, soit 279 bénéficiaires.
- Majoritairement, des familles monoparentales.
- Les communes du canton faisant appel au relais de DUCEY-LES CHÉRIS sont les suivantes : MARCILLY, PRÉCEY, SAINT QUENTIN SUR LE HOMME, POILLEY.

Colis d'urgence 2023 :

11 colis répartis comme suit :

- 2 Colis pour 1 personne
- 7 colis pour 2 personnes
- 2 colis pour 5 personnes

Lors de la remise de ces colis alimentaires, nous y ajoutons des produits d'hygiène.

En 2022, 17 colis d'urgence dont 6 colis pour la famille d'Ukrainiens et la famille d'accueil.

Michelle ROGER
Conseillère déléguée